

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bécharé* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

*Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

VENDREDI, 19 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Brouse* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et un quart, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à demain.

Samedi, 20 avril 1878.

#### PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Chambre de Commerce d'*Ottawa* et autres, marchands de la cité d'*Ottawa*, demandant que l'inspection du beurre devienne compulsoire, et que d'autres amendements à cet effet soient faits à l'Acte concernant l'inspection de denrées de provenance canadienne.

De *L. Dionne* et autres, de *St Denis*; de *C. T. Anctil* et autres, de *St. Philippe de Néry*; et du révérend *E. Demers* et autres, de *Mont Carmel*; demandant que le droit d'accise sur la fabrication du tabac étranger soit augmenté de dix centins par livre, ou le même droit sur la fabrication du tabac canadien réduit d'autant.

M. *Jones*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 20 mars 1878, pour un état donnant la quantité de munitions fournies en 1875-76-77 aux bataillons ou compagnies de la milice active du *Canada*, mentionnant le bataillon auquel chaque compagnie appartenait, la